

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 4 décembre 2017**

### **COMPTE-RENDU**

Le quatre décembre deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – MM. CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mme DUMONTIER Dominique –

Etait absente et représentée : Mme LOUAIL Céline (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)

Etaient absents et excusés : Mme PERRY Corinne – M. LEPERCQ Olivier

Mme Nathalie DELURET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

#### **Avis sur les procès-verbaux des séances ordinaires des 16 et 19 octobre 2017.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si ces procès-verbaux appellent des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, les procès-verbaux des séances ordinaires des 16 et 19 octobre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

#### **1 – Tarifs des salles 2018 :**

Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs 2017 pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire;
- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

Utilisateur	Salle Maigret	Salle Omnisport	Club House
Associations locales et vin d'honneur	83.86	170.24	
Associations extérieures à la Commune hors thé dansant	150.60	298.34	
Banquet	141.00	421.63	

Mariage	211.48	582.82	
Vente Déballage	174.29		
Manifestations Départementales		285.98	
Congrès		526.75	
Thé dansant associations extérieures à la Commune		788.32	
Particuliers			54.12
<b><i>Forfait annuel</i></b>			
Théâtre Ecole Privée	146.30		
Club de la Joie de Vivre	243.55		
<b><i>Installation podium</i></b>			
Par 2 Agents de la Commune		115.71	
Par 1 Agent de la Commune + l'Association		69.15	

## 2 – Non restitution du dépôt de garantie – logement 3 rue de la Chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** la non-restitution du dépôt de garantie d'un montant de 211.02 €uros.

## 3 – Tarifs liés à la capture des animaux errants :

Monsieur le Maire propose la mise en place de tarifs pour la capture (chiens, chats,...), les frais de nourriture et de garde comme indiqué ci-dessous.

- Capture : 50 Euros
- Frais de garde au chenil municipal : 10 Euros/jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire.

## 4 – RESSOURCES HUMAINES :

### 4-1 – Fermetures/ouvertures de postes 2017 – Délibération définitive

#### ➡ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 29 septembre 2017,

**DÉCIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire comme suit :

Grade relatif au poste supprimé	Temps de travail	Date de suppression	Motif de suppression
ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35	13/07/2017	Avancement de grade
Adjoint du patrimoine ppal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35	01/09/2017	Avancement de grade
Adjoint administratif ppal 2 <sup>èm</sup> classe	35/35	01/10/2017	Avancement de grade
Agent de maîtrise ppal	35/35	01/01/2018	Réussite d'un examen pro.
Adjoint technique	26/35	01/09/2017	Démission

- de modifier le tableau des emplois.

#### 4-2 – Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter la mise en place d'un Compte Epargne Temps selon les modalités proposées.

#### 4-3 – Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accepter la mise en place du RIFSEEP selon les modalités proposées.

#### 5 – Restructuration de la Salle Maigret : demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions
  - au titre d'ACTIV – Volet 2,
  - au titre du fonds de soutien à l'investissement public local dans le cadre du contrat de ruralité
  - au titre de de la DETR 2018.

pour le financement des travaux de restructuration de la Salle Maigret.

#### 6 – Renouvellement de la ligne de Trésorerie pour 2018

Monsieur le Maire demande que ce point soit retiré et présenté lors du prochain Conseil Municipal, avec la nouvelle proposition du Crédit Agricole.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le retrait de ce sujet.

## 7 – Eaux Pluviales : Choix de l'entreprise pour les tests de compactage, d'étanchéité et l'ITV (Inspection visuelle et télévisuelle) du réseau (prestation hors marché)

Une consultation a été lancée et 3 entreprises ont répondu :

	HT	TTC
- S3C :	1 968.75 €	2 362.50 €
- SUEZ :	1 539.75 €	1 847.70 €
- SARP SUD OUEST :	1 503.75 €	1 804.50 €

Le Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER assurant la maîtrise d'œuvre de l'opération, a réalisé l'analyse des offres, et propose à la Commune de retenir la société SARP SUD OUEST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** la proposition du Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER ;

## 8 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

### 8-1 : Avis de principe sur le transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire, pour un linéaire de 850 km.

### 8-2 : Avis sur le transfert de la contribution au SDIS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le transfert de la contribution au SDIS.

### 8-3 : Avis sur le transfert du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le transfert du PLUI.

### 8-4 : Avis sur le transfert du Plan Local d'Urbanisme : procédures communales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le transfert du Plan Local d'Urbanisme : procédures communales.

### 8-5 : Avis sur le transfert de l'Instruction du Droit des Sols ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le transfert de l'Instruction du Droit des sols.

### 8-6 : Avis sur le schéma de mutualisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le schéma de mutualisation établi par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

## 9 - SOREGIES : avenant à la convention de mécénat pour la pose et dépose des illuminations de Noël ;

SOREGIES propose de modifier l'article 1 comme suit :

Ajout : « Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de 961.30 Euros HT, calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature du présent avenant. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTÉ** la proposition de SOREGIES ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de Mécénat

**Séance levée à : 23h05.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**